

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUATORZE JUIN, A NEUF HEURES, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 8 juin 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Catherine DREZET, Jean-Luc GOUYETTE, Philippe HERCOUET, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Éric MOISAN, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN

ABSENTS EXCUSÉS :

- David BURLLOT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Nicole POULAIN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Eric MOISAN
- Serge GUINARD, Yves RUFFET

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Philippe HERCOUET

Délibération n°2022-053

Membres en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Pouvoirs : 5

**TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES
CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR
POUR LA CONSERVATION DES DONNEES DE SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU**

Lamballe Terre & Mer produit de nombreuses données de suivi de la qualité de l'eau (nitrates, pesticides, bactériologie, etc.) dans le cadre de ses programmes d'actions « bassins versants ». Ces données, financées par des fonds publics, doivent être mises à disposition du plus grand nombre.

Opérateur historique dans le domaine de la ressource en eau, le Département des Côtes d'Armor a contribué, avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'État (Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement Bretagne, DREAL Bretagne) et des acteurs de bassins versants au développement des réseaux de mesures, ainsi qu'à la bancarisation des données.

Face aux exigences croissantes de la conservation (bancarisation) des données produites et à la nécessité de les exploiter au mieux, le Département des Côtes d'Armor s'est équipé d'une solution logiciel de stockage, gestion, expertise et de valorisation des données dénommée « AquaTIC ». Cet outil web a permis de répondre favorablement à la sollicitation des services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne visant à collecter les données produites sur les territoires et à assurer leur transfert vers le portail national de diffusion de la donnée NAIADES, via la DREAL Bretagne.

Le Département des Côtes d'Armor propose à Lamballe Terre & Mer, à titre gracieux via une convention partenariale, une mise à disposition de cet outil logiciel.

Au regard :

- De la délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- Du projet de convention partenariale relative au stockage et à la valorisation des données de la qualité des eaux, transmis aux membres du Bureau,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE les modalités de ce conventionnement avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor pour la conservation, l'exploitation et la mise à disposition des données de suivi de la qualité de l'eau produites par Lamballe Terre & Mer,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 22 JUN 2022

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 23 JUN 2022

De l'affichage le 23 JUN 2022

Pour le Président,
Par délégation,

Directrice Générale Adjointe des Services,
Anne-Claire GUILLET